



CABINET DE M. CHRISTOPHE COLLIGNON
MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

**INTRODUCTION DE LA JOURNÉE DES OUVRAGES D'ART
ORGANISÉE PAR LE SPW MI**

NAMUR, LE 4 MAI 2022

Bonjour à toutes et à tous...

Et merci d'avoir répondu en nombre à cet appel de la forêt — sur les hauteurs namuroises — pour évoquer un sujet technique mais combien important.

François Bovesse disait...

Comment ne pas citer Bovesse à Namur lorsqu'on est un régionaliste comme moi ?

François Bovesse disait, en 1933 :

« Elles viennent du pays aimé, ces rivières ;
Elles sont entre elles et nous, un trait d'union ;
Elles ont porté au cours des siècles de là-bas à chez nous,
les barques, les hommes et les idées.
Elles sont les deux cordons verts qui nouent nos
destinées ».

Il parlait, bien sûr, de la Meuse et de la Sambre, venues du sud, pour s'unir au pied de la citadelle...

Et il parlait, en le nommant, du *pont de France*, dernier ouvrage enjambant la rivière, avant la confluence.

L'eau, c'est la vie ! et ses cours sont à la fois les premiers vecteurs d'échanges et les premiers facteurs de sédentarité.

Nos villes sont nées et se sont développées sur leurs rives, avec, immédiatement, *le besoin de les relier.*

Le développement des ponts suit donc, pas à pas, l'implantation humaine, au point d'aboutir parfois à un maillage particulièrement dense du territoire.

Mais il arrive, hélas, que ces rivières amies se muent en forces destructrices, semant alors le drame et la désolation.

Ce fut le cas dans une partie importante de la Wallonie, lors des terribles inondations de la mi-juillet...

Inondations qui ont causé la mort de 39 personnes et affecté la vie de milliers de familles.

Cette journée, que méritaient les ponts et ouvrages d'art, se tient donc dans un contexte douloureux...

Dans le prolongement d'un phénomène dramatique dont nous avons entrepris de tirer les enseignements...

Pour anticiper le plus possible mais aussi faire face au risque d'inondation, en ces temps de bouleversements climatiques.

C'est, bien sûr, dans cet esprit que nous avons accueilli les recommandations présentées ce 24 mars par la commission

d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021.

Cette introduction me donne d'ailleurs l'occasion souligner celles qui concernent plus spécifiquement les pouvoirs locaux :

- *Former davantage d'agents publics à la planification d'urgence et à la gestion de crise ;*
- *Créer une culture du risque au sein des services publics, en coordination avec les différentes autorités chargées du secours ;*
- *Élaborer, en bonne intelligence avec les communes, des cartes d'évacuation et de mise à l'abri des personnes ;*
- *Permettre la mutualisation des moyens en planification d'urgence à un niveau pluricommunal ; de même pour des partages d'expériences et de bonnes pratiques ;*
- *Organiser la formation, à rythme régulier, de l'ensemble des membres des collèges communaux à la planification d'urgence et à la gestion de crise, et rendre obligatoire cette formation pour les bourgmestres ; et de même pour les directeurs généraux des communes et provinces ;*
- **et améliorer la gestion et la protection des chantiers significatifs relatifs notamment aux ouvrages d'art sur les cours d'eau.**

Cette journée, par ses thèmes et les réflexions que vous allez mener, est déjà une réponse à certaines de ces recommandations.

Je salue donc cette nouvelle initiative du SPW Mobilité et infrastructures, qui a déjà apporté une aide, précieuse et appréciée, aux communes sinistrées, dès le lendemain du drame... et aujourd'hui encore.

Des formations sont d'ores et déjà en préparation, en collaboration avec l'Union des villes et communes de Wallonie, pour mieux outiller les communes à la gestion de crise.

Et, par ailleurs, je suis sincèrement convaincu que la dynamique supracommunale — qui a émané du terrain et que je soutiens dans un cadre régional — permettra, elle aussi, de répondre aux recommandations du Parlement.

S'agissant plus particulièrement des ouvrages d'art communaux, avec le SPW MI, nous avons examiné les questions qui se posaient dès 2020, *in tempore non suspecto*, donc.

Et ce n'est pas une mince affaire lorsqu'on sait que certaines estimations font état de quelque 10 000 ponts communaux en Wallonie.

Pour aider les communes dans la gestion de ce patrimoine, le SPW MI avait mis à leur disposition une base de données, leur

permettant de répertorier les ouvrages relevant de leur gestion et d'indiquer leur état.

Constatons-le, cet outil — appelé « *BDOA communes* » (pour *base de données des ouvrages d'art des communes*) — a été peu alimenté par les entités concernées, pour de multiples raisons.

Avec pour conséquence que ni les communes ni la Région ne dispose d'un inventaire précis de ce patrimoine.

Un tel cadastre est pourtant nécessaire pour établir des priorités pertinentes et programmer les interventions.

Les inondations ont — malheureusement ! — remis ce sujet à l'avant-plan de l'actualité ; confortant, chez nous, la volonté d'agir... est de le faire sans délai.

C'est pourquoi j'ai dégagé des moyens en ce sens, dès l'automne 2021.

Un million d'euros ont ainsi été réservés au budget 2022, pour aider les communes à réaliser un cadastre complet de leurs ouvrages d'art ; un cadastre qui reprendra les données caractéristiques de chaque ouvrage, ainsi que son état, établi suivant les critères de cotation du SPW MI.

Ce cadastre pourra être réalisé via un marché de services lancé par le SPW, qui permettra de faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour ce type de rapports.

De cette manière, nous pourrons disposer d'un cadastre complet à l'échelle de toutes les communes wallonnes.

Et sur la base de celui-ci, nous pourrons voir comment développer des politiques capables d'aider efficacement les communes dans la gestion de ce patrimoine particulier.

C'est un projet ambitieux mais nécessaire, dans lequel je crois profondément...

Et pour le succès duquel le SPW MI apportera tout son dynamisme et toute son expertise.

Cette journée augure donc de nouvelles avancées tangibles dans la prise en charge de ces problèmes...

Des avancées qui se nourriront, sans nul doute, de vos expériences de spécialistes et de praticiens.

Je vous remercie donc à nouveau pour votre présence et vous souhaite de bons et fructueux échanges.

